

Séance Plénière du 21 janvier 2019

## AVIS N° 02 - AP 01/2019

### Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2019 du Pôle Affaires Européennes (PAE)

**En présence de :** Ariane FLEURIVAL - Jean-Marc AIMABLE – Olivier ALFRED – Bruno APOUYOU – Jean-Pierre BACOT - Emmanuel BAZIN de JESSEY – Jean-Marc BOURETTE - Raymonde CAPE - Janie CESTO – Marie-Ange CHENIERE-JEAN-BAPTISTE – Marie-Josée CRESSON – Roger FLEURIVAL – Joël FRANCILLONNE – Franck KRIVSKY - Stéphane LAMBERT - Jean-Luk LEWEST - Didier MAGNAN – Jean-Claude MARIEMA – Jean-José MATHIAS – Isabelle NIVEAU – Martine NIVOIX – Murielle ORTU – Nicole PALCY – Pierre PERROT - Cynthia PIEJOS - Chantal PORRINEAU – Antoine PRIMEROSE - Valérie ROBINEL - - Emile SAINT-JEAN - Patricia SIMONARD - - Claude SUZANON

**Absents excusés :** Albert DARNAL (procuration à Mme CHENIERE-JEAN-BAPTISTE) -

**Etaient absents :** Philippe ALCIDE-DIT-CLAUZEL - Marc BARRAT – Jean-Pierre BEAUFORT - Dominique BONADEI – Aïssatou CHAMBAUD – Willy CHARLES-NICOLAS – Patrick CHRISTOPHE – Karyn CORMIER – Rosemonde DE NEEF – Benoît DE THOISY – Alexandre DECHAVANNE – Sarah EBION – Monique ELFORT Paulin FELIX – Rémi GIRAULT – Thara GOVINDIN - Camille GUEDON – Raymond HORTH – Annaïg LE GUEN – José MARIEMA – Grégory NICOLET - Georges-Michel PHINERA-HORTH - Léonard RAGHNAUTH - Magali ROBO-CASSILDE - Albert SIONG

**Représentante du Président de la CTG :**

- Hélène BEHARY-LAUL-SIRDER, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

**L'administration territoriale :**

- Hervé TONNAIRE, Directeur Général des Services Territoriaux,
- Loïc BUZARE, Direction Développement des filières économiques
- Pascal VELINORE, Mission Stratégie et Prospective
- Joëlle CLERX FARNAUD, DGA Pôle Gestion des Fonds Européens
- Patricia GLAUDIN, DGA Pôle Administration Générale
- Mireilla LAMA, DGA Pôle Education, Enseignement Supérieur, Formation, Cohésion Sociale et Insertion
- Jeanne JOSEPH-LAIGNE, DGA Pôle Culture Patrimoine et Identités
- Marie-Line MIRTA, DGA Pôle Ressources Humaines
- Laurent LABARTHE, DGA Pôle Aménagement, Transports, Développement Durable des Territoires

**L'administration du CESECEG :**

- Madge LUPON, Directeur par intérim
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée Cesece
- Marie Patrice BENOIT, Chargée de mission
- Maria CHITOO, Chargée de mission
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de mission
- Béatrice PARESEUX, Assistante de mission Pôle Présidence
- Annie VALERIUS, Assistante de mission

***Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane,***

*Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux,*

*Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG),*

*Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales,*

*Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres,*

*Vu la délibération de la séance plénière d'installation et d'élection de l'Assemblée du Cesece Guyane du 26 avril 2018 et de sa Présidente, Ariane FLEURIVAL,*

*Vu la délibération de la séance plénière de vote du règlement intérieur du Cesece Guyane du 5 juin 2018,*

*Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane du 11 janvier 2019,*

*Entendu l'Avis de la Section économique, sociale et environnementale du 18 janvier 2019,*

*Entendu l'avis de la Section Culture, Education et Sport du 18 janvier 2019,*

*Entendu le rapport AP-2019-2-2 du Président de la CTG,*

.....

Un rappel des missions du Pôle « gestion des fonds européens » a permis aux Conseillers de mieux comprendre l'articulation et le suivi de la trésorerie, en rapport avec les différents préfinancements reçus annuellement et du flux généré par les appels de fonds des porteurs de projets, après certification des dépenses présentées.

Ces mouvements financiers sont autorisés grâce aux autorisations d'engagements (AE) et autorisations de programmes (AP) des fonds correspondant à l'enveloppe financière 2014-2020, composée de :

- FEDER	338.00 M€
- FSE :	53.00 M€
- FEADER :	112.00 M€
- FEDER- CTE :	18.90 M€
- FEAMP :	23.5 M€ (enveloppe non contractuelle à cause du plan de compensation des surcoûts)
- Subvention globale du FSE Etat:	22.53 M€



Il est porté à l'information des Conseillers que la totalité des **dossiers FEDER** programmés pour l'année 2018 correspond à 43,08% de l'enveloppe UE totale.

Les dossiers issus des Appels à Manifestations d'Intérêts et/ou des Appels à projets ont été enregistrés et seront instruits dans le courant de l'année 2019.

Il en est de même pour les dossiers majeurs de la CTG, mis à part la TCSP qui doit faire l'objet d'un avis de l'organisme de référence "JASPER".

**Pour le FSE**, les enveloppes relatives aux SIEG de 23M€, soit 45% du total UE, ont été programmées sur 2016.

**Pour le FEADER**, les taux de programmation ont atteint 47,6% pour l'année 2018. Le programme Leader vient conforter cette situation grâce aux outils informatiques qui permettent un meilleur accompagnement et paiement des situations après remontées de dépenses.

**Pour le FEAMP**, les opérations programmées en 2018 représentent 62% de l'enveloppe UE. Pour la programmation 2019, il sera également pris en compte les dossiers incomplets de 2018 qui seront comptabilisés au même titre que ceux déposés en 2019.

**Pour le PCIA**, les dossiers majeurs 2018 de la CTG ont été programmés : Bac assurant la liaison Saint-Laurent du Maroni/ Albina, ainsi que l'aménagement des berges liés à la programmation.

Les Conseillers prennent acte de tous ces éléments d'informations relatifs au ROB 2019 du Pôle « gestion des fonds européens ».

Néanmoins ils rappellent qu'il leur est difficile d'apprécier la portée des engagements financiers liés au ROB, car ils n'ont à ce jour (malgré leurs demandes répétées de la tenue d'un séminaire d'information en relation avec le PAE) pas pu apprécier la portée des actions et des retombées financières qui découlent du rôle et des missions de l'UE en rapport avec le développement de la Guyane.

**Les Conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité.**

Abstention	Contre	Procuration	Pour
0	0	1	31

Fait et délibéré en séance plénière le lundi 21 janvier 2019

La Présidente du Ceseceg  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Cese France  
Déléguée aux Outre-Mer



**Ariane FLEURIVAL**

